



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 13 novembre 2017 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents la conseillère Annie Lussier, les conseillers Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau, Daniel Racette et Alain Poissant.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Ronald Lécuyer, maire. La Directrice générale et secrétaire trésorière, Christine Tremblay, était présente. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017
 - 7.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017
 - 7.3 Avis de motion – amendement du règlement #2014-256 intitulé « Régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard »
 - 7.4 Réorganisation et abolition du poste d'inspecteur municipal, environnement et voirie
 - 7.5 Autorisation à la Directrice générale d'afficher une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur en aménagement du territoire
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois d'octobre 2017
 - 8.2 Approbation de la demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
 - 8.3 Approbation de la demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2017-2018
 - 8.4 Autorisation à la directrice générale pour préparer le deuxième versement de la subvention annuelle aux Loisirs de Saint-Édouard
 - 8.5 Dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, Monsieur Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller municipal, Monsieur Gaétan Boulerice
 - 10.2 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice
 - 10.3 Comité de parrainage Sûreté du Québec -
 - 10.4 Autorisation à la Directrice générale pour signer la convention de services entre la SPCA de Roussillon et la municipalité de Saint-Édouard
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
 - 11.2 Autorisation d'ajouter un nouveau poteau de Bell téléphone devant le 526, rang des Sloan
 - 11.3 Engagement municipal sur le transfert de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)
 - 11.4 Demande d'autorisation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018
 - 11.5 Achat d'une épandeuse-saleuse
12. **GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE**
 - 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille –
13. **GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
 - 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller Alain Poissant
 - 13.2 Autorisation de mandat – Me Patrice Gladu de la firme Dunton Rainville
14. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE**



No de résolution
ou annotation

- 14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture - La conseillère Annie Lussier
14.2 Adoption du comité du suivi du plan d'action de la famille et des aînés (PFM-MADA)

15. GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. VARIA

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17-11-148 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

5 personnes dans la salle

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :

Madame Joannie Riendeau du 7, rue Derome, questionne la Municipalité sur la possibilité d'une traverse piétonnière ainsi que des trottoirs sur la rue Principale. Une résolution sera présentée au Ministère des transports du Québec (MTQ) à la prochaine séance.

Madame Marie-Hélène Dutil du 5, rue Derome, fait une demande pour le déneigement des trottoirs. Le conseil en prend note et cette demande est à l'étude.

Madame Annie Guérin du 15, rue Derome, supporte la demande de madame Riendeau pour la traverse piétonnière de la rue Principale. De plus, elle mentionne la présence d'une auto noire et d'un Jeep à la station d'épuration qui s'amuse à faire un « show de boucane », elle a fait une plainte à la Sûreté du Québec.

Monsieur Patrick Lavallée du 525, rang des Sloan s'interroge sur l'agrandissement de l'école et l'achat de deux terrains. Monsieur Lavallée fait partie du CE de l'école et n'a pas eu de réponse à ces questions. Monsieur Lécuyer lui a répondu que le dossier avance très bien et qu'il n'est question que de signatures pour des modifications aux lots cadastraux.

Madame Geneviève Séguin du 86, rue de la Rivière appuie la demande de madame Riendeau pour la traverse piétonnière de la rue Principale parce qu'il y a beaucoup de marcheurs et que cela peut être dangereux avec la circulation locale. Elle se questionne aussi sur l'éclairage sur la rue de la Rivière. Le Maire lui a dit que l'éclairage de la rue de la Rivière se fera dans un avenir rapproché et fait partie des priorités de notre subvention avec la TECQ.

CORRESPONDANCE : La correspondance a été déposée par la secrétaire-trésorière et dépose le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les élus.

17-11-149 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution
ou annotation

17-11-150 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

17-11-151 Avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2017-287 intitulé « Régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard » abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-256

AVIS DE MOTION est donné par Alain Poissant qu'à une séance subséquente, le Conseil considérera l'adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, le règlement numéro 2017-287 intitulé « Régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard » ; **QUE** dispense de lecture soit faite lors de la présentation du règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remis aux membres du Conseil.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier		# 5 – Daniel Racette			
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel		Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

17-11-152 Réorganisation et abolition du poste d'inspecteur municipal, environnement et voirie

CONSIDÉRANT QUE le lien d'emploi qui unit la Municipalité et monsieur Louis-Philippe Paris, inspecteur municipal, environnement et voirie sera terminé le 16 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en processus de réorganisation du département de l'inspection ;

IL EST RÉSOLU D'ABOLIR le poste d'inspecteur municipal, environnement et voirie en date du 16 novembre 2017 ; **QUE** la direction générale mène à terme la réorganisation interne du département en fonction des besoins réels ; **QUE** la direction générale soit autorisée à **VERSER** toutes les sommes pouvant être dues à Monsieur Louis-Philippe Paris pour l'exercice de ses fonctions ; **ET QUE** la direction générale soit autorisée à poser tous les gestes requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

17-11-153 Autorisation à la Directrice générale d'afficher une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur en aménagement du territoire

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste d'inspecteur en aménagement du territoire de manière permanente suite à la réorganisation du département de l'inspection ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale à afficher une offre d'emploi pour l'embauche d'un inspecteur en aménagement du territoire.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

17-11-154 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale, en vertu du règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 625 986,70 \$; **ET QUE** ce rapport soit classé sous le numéro 2017-11 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

17-11-155 Approbation de la demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce Règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

17-11-156 Approbation de la demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2017-2018

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce Règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

17-11-157 Autorisation à la directrice générale pour préparer le deuxième versement de la subvention annuelle aux Loisirs de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE la municipalité octroi une subvention annuelle de 12 000 \$ à l'organisme à but non lucratif des Loisirs de Saint-Édouard et ce, en deux versements égaux, le premier au printemps et le deuxième à l'automne ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale à préparer un versement de 6 000 \$ au nom des Loisirs de Saint-Édouard représentant le deuxième versement de la subvention annuelle de la Municipalité, **ET QUE** cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

17-11-158 Dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit, selon les modalités des articles 1022 et 1023 du Code municipal du Québec, procéder à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés dont le compte est en arrérages ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville procèdera à une vente pour non-paiement de taxes en février 2018 ;

IL EST PROPOSÉ QUE le Conseil **DONNE** instruction à la MRC des Jardins-de-Napierville de vendre, lors de la séance de vente pour non-paiement en février 2018, les propriétés ayant des arrérages de taxes ; **QUE** d'ici le mois de février 2018, les propriétés ayant fait l'objet de paiement couvrant la période prescrite soient retirées de cette liste ; **ET QUE** la liste en annexe fasse partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- Alain Poissant a mentionné que lors du souper des pompiers de samedi, les toilettes des femmes du centre communautaire ne fonctionnaient pas. Monsieur Racette a dit qu'il en parlerait avec le responsable des travaux publics.



No de résolution
ou annotation

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulerice

- Le souper des pompiers a été un succès, 190 personnes y ont assisté.

Comité du trio du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulerice

- Rien de spécial.

Comité de parrainage Sûreté du Québec – Vacant

17-11-159 Autorisation à la directrice générale pour approuver la convention de services entre la SPCA de Roussillon et la municipalité de Saint-Édouard pour une période de cinq (5) ans

CONSIDÉRANT QUE notre entente de services avec la SPCA de Roussillon pour la collecte des animaux se termine le 31 décembre 2017 et que nous avons reçu une nouvelle offre ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services est pour une période de cinq (5) ans à compter de janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles légales provinciales nécessitent des installations plus grandes et plus adaptées pour les animaux, ce qui occasionnent des frais supplémentaires à l'organisme ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'offre de services de la SPCA de Roussillon pour une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2018 dès sa réception ; **D'AUTORISER** la Directrice générale à signer le nouveau contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Édouard **ET QUE** les dépenses encourues pour ce service soient payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 2 - Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 - Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le maire, M. Ronald Lécuyer

- Un bout du ponceau réparé aujourd'hui sur le rang de l'Église
- Installation d'une nouvelle boîte à sel et épandeur sur camion de déneigement Inter.

17-11-160 Autorisation d'ajouter un nouveau poteau de Bell téléphone devant le 526, rang des Sloan

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de consentement municipal de la compagnie Bell pour le projet H63515 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été évaluée par le responsable des travaux publics et est conforme aux règlements municipaux en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est valide pour une période de six (6) mois à compter de sa date d'approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le lieu où les travaux prévus se dérouleront est situé en bordure d'une route de compétence municipale ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER les travaux prévus **ET QUE** cette demande soit classée sous le numéro de projet H63515.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 2 - Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 - Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			



No de résolution
ou annotation

17-11-161 Programmation révisée - Engagement municipal sur le transfert de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ)

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			
				ADOPTE A L'UNANIMITE	√
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

17-11-162 Demande d'autorisation de travaux dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) 2014 à 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard désire se prévaloir des sommes disponibles (736 620 \$) dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard va contribuer pour une somme de 191 380 \$ qui équivaut à son seuil minimal d'immobilisation dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a identifié les travaux qu'elle compte réaliser en tenant compte des axes priorités dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 le coût de ces travaux sont évalués à plus d'un million ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé des travaux de réfection de trottoirs pour 63 006 \$ ainsi que des travaux de pavage pour 563 186 \$ et ce au cours de l'été 2017 que ces travaux s'inscrivent dans la priorité 4 dudit programme ;

CONSIDÉRANT QUE les priorités 1, 2 et 3 du programme de la TECQ 2014-2018 sont pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et de la connaissance des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la priorité 4 du programme de la TECQ 2014-2018 est pour les matières résiduelles, l'amélioration énergétique, voirie locale et infrastructures municipales, culturelles, communautaires, sportives ou de loisir ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a identifié comme prioritaire la sécurité de son réseau routier ainsi que la mise aux normes de ses locaux administratifs et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a identifié les interventions prioritaires à réaliser sur ses infrastructures et les a inscrites comme priorité 4 à sa programmation dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

IL EST PROPOSÉ DE DÉPOSER sa nouvelle programmation pour l'ensemble de ses travaux réalisés au cours de l'été 2017 ainsi que ceux à être réalisés en 2018 dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018 **ET QUE** le marie et la Directrice générale soient autorisés à signer les documents requis.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

17-11-163 Achat d'une épandeur-saleuse – Hiver 2017

CONSIDÉRANT QUE la boîte du camion Inter qui sert au déneigement est inopérable et que les coûts de réparation seraient totalement excessifs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se munir d'équipement sécuritaire et fonctionnel le plus tôt possible pour l'entretien de nos routes à l'arrivée des premiers gels ;

II EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'achat d'une épandeur-saleuse 7 verges cube de la compagnie Machineries R. Thériault au coût de 16 500 \$ plus taxes et livraison ; **ET QUE** ces dépenses soient prises à même le surplus non affecté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Rapport du responsable du comité de gestion des loisirs et de la famille – Vacant

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rapport du responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant

➤ Rien à signaler.

17-11-164 Autorisation de mandat – Me Patrice Gladu de la firme Dunton Rainville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et qu'il y a lieu de faire des représentations devant ladite Commission lors des audiences publiques en considérant que ces demandes sont conformes à la planification régionale du SADR ;

IL EST PROPOSÉ DE MANDATER la firme Dunton Rainville, senclr, pour faire les représentations conformément au mandat octroyé par la MRC Les-Jardins-de-Napierville, résolution 2017-10-213, dans le cadre de la demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque et de la culture – La conseillère Annie Lussier

➤ Une activité de peinture pour adultes est prévue pour vendredi le 17 novembre prochain.

17-11-165 Adoption du comité de suivi du plan d'action de la Politique de la famille et des aînés (PFM-MADA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en place un comité de suivi du plan d'action de la politique de la famille et des aînés ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité de suivi est de :

- Se rencontrer au début de la mise en œuvre et ensuite, au moins deux fois par année ;
- Effectuer le bilan des réalisations à tous les six mois et à la fin du plan d'action ;
- Veiller au respect de l'échéancier ;
- S'assurer que la mise en œuvre respecte le plan d'action adopté ;
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre du plan d'action ;
- Favoriser la collaboration intersectorielle entre les acteurs, la participation d'acteurs appropriés (c'est-à-dire des experts) et l'équilibre entre les coûts des actions et leurs avantages ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi sera composé de :

- Madame Annie Lussier, élue responsable du dossier « Famille et aînés » ;
- Madame Mylène Lavallée, agente de développement et responsable de la bibliothèque ;
- Monsieur Arthur Boulerice, citoyen aîné et membre du comité de l'âge d'or (aîné)
- Madame Claudette Bombardier, citoyenne et présidente du Club des Lions Région (aînée)
- Madame Ghislaine Trudeau, citoyenne aînée et membre du comité de l'âge d'or (aînée)
- Madame Nancy Tremblay, citoyenne (famille)
- Madame Stéphanie Vidal Cloutier, citoyenne (famille).

IL EST PROPOSÉ DE POURSUIVRE avec ce comité de suivi du plan d'action de la Politique de la famille et des aînés (PFM-MADA).

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de gestion des technologies de l'information –La conseillère Annie Lussier

- Des changements ont été effectués sur le site internet et ça va bien.

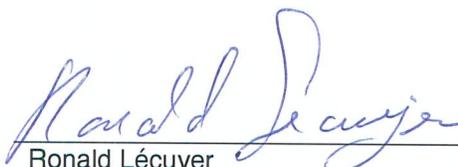
PÉRIODE DE QUESTIONS – Aucune question.

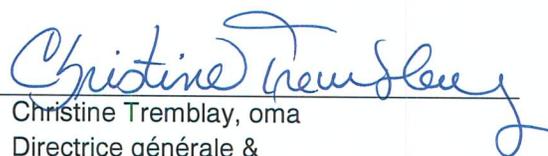
VARIA

17-11-166 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 21 h 03.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	


Ronald Lécuyer
Maire


Christine Tremblay, oma
Directrice générale &
secrétaire trésorière



No de résolution
ou annotation

